



Arnaque effico austria huissier dette 2004-2007 +200%

Par **ayoukik**, le **07/11/2012 à 19:26**

Bonjour,
Bonjour,
Merci par avance pour votre lecture et conseils
Voici mon cas :
J'ai eu une caution Lacapass Austria, en 2004 (date d'entrée logement) donc la caution ne dépasse pas trois ans, soit 2007 (nous sommes en 2012).
Suite à un 'accident' de santé je n'ai pu travaillé et donc rembourser l'avance caution ni payer mon loyer. Austria a donc pris le relais.
Par la suite j'ai eu d'autres incidents loyers que j'ai finalement totalement régularisé (ouf).
Par contre j'ai laissé traîner Austria qui a transmis mon dossier à Effico Sorecco. Ceux ci n'ont jamais voulu m'envoyer d'échéancier et je leur envoyais régulièrement 120 mois puis ai arrêté. Ils ont maintenant transmis mon dossier à un dossier qui a un titre exécutoire et m'a déposé des courriers mains propres dans ma boîte aux lettres pour saisie, après négociation j'ai versé 2 fois 150 euros.
Mais au vu de la somme importante : 3600 € (dont 400 euros d'intérêts) j'ai contacté Austria : je leur devais (1361 + 1163) moins les 300 euros et les plusieurs fois 120 euros le solde devrait être entre 1000 et 1500 euros, l'huissier me demande encore 3300 et j'ai l'impression de bien me faire avoir.
Sachant que j'ai perdu mon emploi et que j'attends une réponse de délai pour les impôts. L'as me propose un surendetement mais pour cette somme je trouve cela dommage.
Ma question : l'huissier peut-il saisir mon compte, n'y a-t-il pas un délai de prescription ? Sachant que les dates d'impayés sont entre juin 2004 et juin 2007 ?
L'huissier, Austria et Effico se renvoient la balle car Austria a "vendu" sa créance à Effico et je ne peux avoir ni détails, ni dates.
Avez-vous des conseils svp ?
Ps je suis allé au TGI de Créteil (il n'y a pas trace de jugement) et ils m'ont conseillé d'aller à Nogent, sachant que l'huissier m'a dit de demander un délai à Créteil (mais ça reste un délai sur une arnaque "plus de 200%" ça dépasse l'usure).
Merci par avance pour vos conseils et ou suggestion ou questions pour en savoir plus.
Merci aussi pour votre lecture,
A vous
lire
Cordialement
Ayoukik

Par **pat76**, le **08/11/2012 à 15:28**

BonjourrrrrnIl y a eu un jugement de pris par un Tribunal d'Instance contre vous ou une ordonnance en injonction de payer?

Par **ayoukik**, le **08/11/2012 à 18:46**

Bonjour Pat76,rnL'huissier me dit qu'il y a eu jugement mais j'en saurai plus demain (vendredi) en allant au Ti et je vous tiens informérrnEn tout cas merci de prendre le temps de me répondre.

Par **ayoukik**, le **10/11/2012 à 18:17**

Voici pour les news :rnIl y a une signification d'une ordonnance d'injonction de payer exécutoire et commandement de payer, ça date de "11/2008" mais il est stipulé que je ne l'ai pas eu (pour info j'avais mis mon studio en sous location et vivait ailleurs).rnAujourd'hui en 2012 l'huissier me menace depuis plusieurs mois de procéder à un inventaire, bien que il n'y ait pas grand chose à saisir à part le pc avec lequel j'écris.rnrnDonc puis renégocier la dette et supprimer les intérêts plus une partie du solde (le solde restant du doit être entre 1200 et 1600 € et on me demande plus de 3000)? Ne connaissant pas les frais d'avocat d'EfficornAnnuler le montant en prouvant ma non-mauvaise foi (attestation cpam d'invalidité à l'époque donc sans aucun revenu)?rnAnnuler la dette suite à une prescription (les loyers impayés remontent de 2004 à 2007), l'ordonnance date de 2008 et la créance a été revendu par Astria (non lucratif) à Effico?rnrnMerci par avance pour vos conseils et suggestionrrnA bientôtrrnBonjour,rnComme convenu voici les news :rnrnJ'ai récupéré le document qui est "signification d'une ordonnance d'injonction de payer exécutoire et commandement de payer"; d'ailleurs signifiée en novembre 2008 (à l'époque j'avais changé d'adresse -sous location de mon actuel logement - et donc je n'ai pas reçu e courrier, ce qui est confirmé sur l'acte).rnrnJ'ai demandé à l'huissier de ne payer que 50 € pendant un certain temps (je vais être hospitalisé et vient de perdre mon emploi qui était en période d'essai donc pas d'assedics avant janvier-fevrier 2013). Ils demanderont à Effico.rnrnOn m'a conseillé de demandé à un juge de supprimer les intérêts voire un peu aussi la dette.rnMais une personne du tribunal d'instance m'a aussi dit que j'aurai les avocats de Effico à payer mais que ça bloquait en attendant la dette.rnrnPrécisions : il s'agit de dette de loyers, j'étais à l'époque dans l'incapacité de sortir de chez moi, des relevés cpam peuvent l'attester, ensuite j'ai passé des années à essuyer les dettes salariales de ma société, le surplus allant à l'is et ce serait dommage d'être en surendettement pour la raison qu'Effico charge la dette, quoique l'effacement total m'arrangerait.rnrnDonc je ne sais pas trop quoi faire,rnVotre m'aide m'aidera surement,rnrnA vous lirernrnCordialement

Par **pat76**, le **10/11/2012 à 18:54**

BonjourrrrrnL'huissier ne vous a pas précisé que vous pouviez faire opposition à l'injonction de

payer puisqu'elle ne vous avait jamais été signifiée à personne?rnrnIl l'avait remis à la mairie de votre ancien lieu d'habitation?rnrnVous pouvez saisir le juge de l'exécution auprès du TGI dont vous dépendez.

Par **ayoukik**, le **10/11/2012 à 20:56**

Bonjour,rnLa possibilité d'opposition est notifiée, mais il est aussi écrit que je ne l'ai pas reçu ce document, il l'avait remis dans ma boîte aux lettres à la personne qui vivait dans mon appartement, moi je n'étais pas en France pendant cette période.rnrnOui je crois que je vais saisir le juge tgi pour baisser ou annuler la dette.rnPar est-ce à moi de payer les frais d'avocats de la partie adverse?rnEst-il possible d'annuler la dette (ou au moins supprimer les intérêts et frais divers, à la base ce n'est pas un organisme de crédit et Astria n'a pas vocation à engendrer des intérêts, voire "vendre" ses créances) ?rnPendant le temps du jugement est-ce que les remboursements sont stoppés?

Par **lilynico**, le **24/02/2016 à 15:12**

Bonjour à tous.. Je souhaiterais quelques renseignements..donc voilà..je reçois aujourd'hui une lettre recommandée d'astria pour loyers impayés de 2010 à 2011.. Sauf que pendant cette période j'ai quitté le logement pour violence. Mon nom a été résilié du bail .cette lettre est-elle faite que monsieur ne paye plus ces loyers..est-ce normal? Merci à tous